

Séance du Conseil municipal du 22 juin 2023

Date de la convocation du Conseil municipal : 16 juin 2023

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 27

L'an deux-mille vingt-trois et le vingt-deux juin, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil en mairie, sous présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

21 Membres présents :

COMMUN	LAGRANGE	DAUPHIN-GUTIERREZ	
SEDDAS	KOUZOUPIS	DORVEAUX	GARABED
DONZELOT		EYNARD	SEGUIN
MARILLIER	MARIE-BROUILLY		DELORME
		SOUGH	MAITRE
MANTOUX	DOUCET	BARRAL	PATOUILLARD
	MOULARD	BEGUE	

06 Membres absents excusés :

JASSERAND	COUVRAT	GIRIN	HODZIC
MICHAUX	RIVET		

06 Pouvoirs :

JASSERAND	Donne pouvoir à	LAGRANGE
COUVRAT	Donne pouvoir à	DONZELOT
GIRIN	Donne pouvoir à	KOUZOUPIS
HODZIC	Donne pouvoir à	EYNARD
MICHAUX	Donne pouvoir à	SEDDAS
RIVET	Donne pouvoir à	MARILLIER

Délibération n° 20230622-8/ 7.2.2

VALIDATION D'UN PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2024 – 2025 AVEC LE SIGERLY POUR LA MODERNISATION DU PARC D'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2017 avec le remplacement des luminaires de l'ensemble des Verchères, la commune de Marcy l'Etoile s'est engagée dans un programme de rénovation de son parc d'éclairage public qui est composé de 1040 points lumineux dont 36% de luminaires déjà en LED.

Dans un objectif de performance environnementale, Marcy l'Etoile souhaite poursuivre et accélérer la rénovation de son parc d'éclairage public ce qui permettra d'une part des économies importantes d'énergie et d'autre part une réduction des nuisances environnementales.

Monsieur le Maire a ainsi demandé au SIGERLy qui assure la MOA des travaux d'éclairage public par transfert de compétence, de lui transmettre une proposition de plan pluriannuel d'investissements qui s'étalera sur 2024 et 2025 afin de bénéficier d'un parc d'éclairage public à 100% LED (hors lotissements privés) d'ici fin 2025.

La mise en place de ce plan pluriannuel nécessitera un travail collaboratif entre la Commune et le SIGERLy et portera notamment sur :

- L'identification des fortes puissances sur la commune (> 100W).
- La prise en compte de l'usage des voiries.
- La prise en compte des zones à caractère naturel sensible (trame verte / trame bleue / parcs et espaces verts). L'ensemble de ce travail de reconnaissance est d'adapter les températures de couleur et les temps de fonctionnement de l'éclairage public (détection, extinction partielle, abaissement, ...), voire de supprimer des points lumineux s'ils s'avèrent peu pertinents.
- La réalisation d'un plan pluriannuel d'investissement par la définition de priorités.

En première approche, le SIGERLy propose le programme pluriannuel 2024-2025 suivant :

1ère phase : 2024 rénovation des luminaires obsolètes (BF= ballons fluos) et de puissance supérieure ou égale à 150W.

- **Remplacement de 390 points lumineux**

Coût des travaux estimé : 350 100 € TTC

Contribution associée : 23 503.38 € / an pendant 15 ans

Economie sur consommation électrique : -67%

Economie annuelle estimée sur la base du coût de l'électricité début 2022 : - 39 900 € / an

2ème phase : 2025 luminaires obsolètes inférieurs à 150 W

- **Remplacement de 254 points lumineux**

Coût des travaux estimé : 228 600 € TTC

Contribution associée : 15 346 € / an pendant 15 ans

Economie sur consommation électrique : -56%

Economie annuelle estimée sur la base du coût de l'électricité début 2022 : - 11 000 € / an

Dans cette simulation, la Commune aura remplacé 644 points lumineux en Led entre 2024 et 2026 soit l'intégralité du parc de la commune et cela sans augmenter la contribution due par la Commune au SIGERLY.

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres :

- **VALIDE** cette proposition de programmation pluri-annuelle 2024-2025 pour la rénovation du parc d'éclairage public de la Commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Loïc COMMUN.



Le secrétaire de séance,
Nacer SOUGH.

Délibération n° 20230622_8 du 22/06/2023
Signataire : Loïc COMMUN, Maire
Télétransmis en Préfecture le
Mis en ligne sur le site Internet de la commune le